



SELECTION
MOORE

CHAISE | PROUVE

Jean Prouvé est parti d'un constat simple : sur une chaise, le poids du corps est porté principalement par les pieds arrière, tandis que les pieds avant sont peu sollicités. Il conçoit donc en 1934 une chaise dont les pieds arrière sont renforcés, transmettant la charge au sol. La chaise a été présentée en 1934 sous le nom de "Chaise n° 4" puis développée ensuite en différentes versions sous le nom de "Standard".

Cette œuvre est le parfait exemple de ce qui est au centre des nombreuses créations de Jean Prouvé, à savoir une orientation sans compromis sur les exigences de la construction. À travers sa forme, la Chaise Standard exprime l'intention de Prouvé de fournir une solidité supplémentaire au niveau des pieds arrière et de la transition entre l'assise et le dossier, là où l'anatomie humaine exerce la charge la plus importante.

DIMENSIONS

L 460 x l 490 x H 805 mm
HA 460 mm

FINITIONS

Assise & dossier : Placage de contreplaqué moulé en chêne naturel, vernis protecteur naturel

Piètement : Chêne massif naturel, vernis protecteur naturel